

RUBRIQUE 1: Identification

Identificateur de produit:

Désignation commerciale du produit: Kalama* Benzaldehyde FCC Grade
Numéro de produit utilisés par les entreprises: BZALDFC
Autres moyens d'identification: Aldéhyde benzoïque, benzènecarbonal, benzènecarboxaldéhyde

Usage recommandé et restrictions d'utilisation:

Utilisations: Ingrédient aromatique et parfumé
Restrictions d'utilisation: Aucune identifiée

Identificateur du fournisseur:

Fabricant / Fournisseur: Emerald Kalama Chemical B.V.
Havennr. 4322 - Montrealweg 15
3197 KH Rotterdam-Botlek - THE NETHERLANDS
Téléphone : +31 88 888 0512/-0509
purox.info@emeraldmaterials.com
Emerald Performance Materials, LLC
1499 SE Tech Center Place, Suite 300
Vancouver, WA 98683
États-Unis
Téléphone : +1-360-954-7100
e-mail: product.compliance@emeraldmaterials.com

États-Unis entreprise:

Pour plus de renseignements sur cette FDS:

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence:

ChemTel (24 heures) : 1-800-255-3924 (États-Unis); +1-813-248-0585 (en dehors des États-Unis).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Informations conformes aux dispositions US 29 CFR 1910.1200 (Hazcom 2012) et Canada Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015):

Classification des produits chimiques:

Liquides inflammables, catégorie 4
Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Irritation cutanée, catégorie 2
Irritation oculaire, catégorie 2
Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires

Éléments d'étiquetage:

Pictogramme(s) de danger:



Mentions d'avertissement:

Attention

Mention(s) de danger:

H227 Liquide combustible.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Mention(s) de conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Nom du FDS: Kalama* Benzaldehyde FCC Grade

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P330 Rincer la bouche.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378 En cas d'incendie: utiliser dioxyde de carbone, poudre chimique, mousse pour l'extinction.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale et internationale.

Informations supplémentaires: Danger pour le milieu aquatique - chronique Catégorie 2, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. BENZALDÉHYDE : Le benzaldéhyde finement dispersé peut s'enflammer spontanément. Peut former des peroxydes au contact de l'air.

Les mises en garde sont conformes aux dispositions de l'annexe III du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH). Les réglementations en vigueur dans chaque pays ou région peuvent déterminer quelles sont les déclarations obligatoires sur l'étiquette des produits. Pour plus de précisions, reportez-vous à l'étiquette des produits.

Risques ne figurant dans aucune autre classification:

Dangers physiques non classifiés ailleurs: Pas de renseignements supplémentaires

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs: Pas de renseignements supplémentaires

Voir la section 11 pour les données toxicologiques.

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les ingrédients

Substance:

<u>Numéro de CAS</u>	<u>Dénomination chimique</u>	<u>% en poids</u>
000100-52-7	Benzaldéhyde	99-100

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification. Les composants restants sont exclusifs, inoffensifs et/ou présents en quantités inférieures aux limites à déclarer.

RUBRIQUE 4: Premiers soins

Description des premiers soins:

Généralités: Si une irritation ou d'autres symptômes se font sentir ou persistent, évacuer la victime de la zone en question, quelle que soit la voie d'exposition, et consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau ou contaminée pendant au moins quinze (15) minutes. Rincer plus longtemps si des résidus de produit chimique ont pénétré dans l'œil. Assurer un bon rinçage des yeux en maintenant les paupières ouvertes à l'aide de la main et en imprimant un mouvement circulaire aux yeux. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contact avec la peau: Enlever immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau et du savon jusqu'à ce que toute trace de produit chimique ait disparu (au moins 15 à 20 minutes). Laver les vêtements avant de les réutiliser. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Inhalation: Se retirer ou retirer la victime à l'air libre si le produit a un effet nocif. En cas de difficultés à respirer, administrer de l'oxygène. Si la personne affectée ne respire plus, assurer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Ne jamais donner quoi que ce soit à ingérer par la bouche à une personne sans connaissance. Se rincer complètement la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

Protection des secouristes: Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés: Étourdissements, somnolence, maux de tête, irritation, nausée. Une sensibilisation pré-existante, des affections cutanées et/ou des troubles ou des maladies d'ordre respiratoire risquent d'être aggravés. Voir la section 11 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire: Traiter les

RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

Classe d'inflammabilité NFPA: IIIA

Agents extincteurs:

Agents extincteurs appropriés: NFPA Class IIIA (Combustible liquid): Utiliser de l'eau pulvérisée, de la poudre extinctrice, de la mousse ou du dioxyde de carbone.

Agents extincteurs inappropriés: Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit:

Risques exceptionnels d'incendie et d'explosion: Lancer un avertissement : liquide combustible. Éliminer les sources d'inflammation. Aérer la zone. Si le déversement est important, être prêt à isoler la zone dangereuse. Interdire l'accès à la zone de déversement aux personnes qui ne participent pas au nettoyage et / ou qui n'ont pas reçu une formation adéquate dans la gestion des liquides dangereux / inflammables déversés. Les vapeurs peuvent exploser si allumé dans un secteur enclos. La course d'à l'égout peut causer un danger de feu ou explosion. Protéger le produit contre tous les types de flammes ; lors de l'utilisation de dispositifs chauffants, etc., respecter les espaces libres appropriés. Le contenant peut se percer lorsqu'il est exposé à de la chaleur extrême (suite à l'augmentation de pression). Le produit peut brûler en présence d'une source d'incendie. **BENZALDÉHYDE :** Le benzaldéhyde finement dispersé peut s'enflammer spontanément. Les chiffons utilisés pour essuyer les déversements ou le charbon actif utilisé pour absorber les vapeurs de benzaldéhyde peuvent s'enflammer spontanément. Le benzaldéhyde présente une basse température d'auto-inflammation et peut s'enflammer au contact de conduites de vapeur basse pression ou autres surfaces chauffées. L'explosion est possible au-dessus de la limite supérieure d'explosivité en raison de l'oxydation partielle du benzaldéhyde en acide benzoïque. Peut former des peroxydes au contact de l'air.

Produits de combustion dangereux: Des substances irritantes ou toxiques seront émises pendant la brûlure, la combustion ou la décomposition. Voir la section 10 (Produits de décomposition dangereux) pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers: Utiliser de l'eau ou de l'eau pulvérisée pour maintenir refroidis les récipients exposés au feu. Il faut utiliser de l'eau pulvérisée pour laver les déversements accidentels loin des points d'exposition et pour diluer les produits répandus en mélanges non-combustibles. Ne pas déverser les liquides combustibles dans les égouts, car ceci pourrait provoquer un danger d'incendie ou d'explosion de la vapeur. Ne jamais diriger le jet extincteur directement vers un liquide inflammable / combustible en flammes. Si le jet extincteur solide ou direct est dirigé vers un déversement accidentel en flammes ou dans un récipient ouvert de liquide en flammes, ceci pourrait répandre l'incendie. Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque complet et fonctionnant par pression positive intermittente (ou toute autre pression positive), ainsi que des vêtements de protection homologués. Le personnel dénué de protection respiratoire convenable doit quitter l'endroit afin d'éviter une exposition significative aux gaz toxiques issus des produits enflammés, de combustion ou de décomposition. Dans le cas d'endroits fermés ou mal ventilés, porter l'ARA au cours du nettoyage suivant l'incendie, ainsi que lors de l'attaque de l'incendie.

Voir la section 9 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence: Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle. Éliminer les sources d'inflammation. Aérer les endroits de déversement. Le port d'un équipement de protection individuelle est obligatoire.

Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas purger le liquide dans les égouts publics, le réseau d'eau ou les eaux de surface.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage: Contenir en endiguant avec du sable, de la terre ou un autre matériau non combustible. Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques. Absorber les déversements à l'aide d'un produit inerte. Mettre dans un contenant fermé et étiqueté; stocker dans un endroit sûr en attendant l'élimination. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

RUBRIQUE 7: Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention: A l'instar des produits chimiques, respecter de bonnes procédures de travail. Ne pas couper, percer ou souder sur ou à proximité du récipient. Ne pas respirer les poussières, vapeurs, aérosols, brouillards ou de gaz. Ne pas ingérer, goûter ou avaler. Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit. Toujours se laver avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Utiliser ce produit dans des conditions largement ventilées. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Laver tout vêtement contaminé avant de l'utiliser à nouveau. Assurer la présence de bassins oculaires et de douches d'urgence dans la zone de travail. Mettre à la masse et à la terre tous les réservoirs servant au transfert du produit. Éliminer toutes sources d'inflammation. Utiliser des outils et du matériel anti-étincelles. Les vapeurs peuvent voyager aux sources d'allumage lointaines.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités: Entreposer dans un endroit de stockage des produits combustibles et loin de la chaleur et des flammes nues. Conserver à l'écart de la chaleur, d'étincelles et de flammes. Entreposer dans un endroit bien aéré. Lorsqu'il n'est pas utilisé, garder le récipient en position verticale pour éviter les fuites. Éviter de stocker les récipients au soleil dans la mesure où de la vapeur pourrait s'accumuler dans l'espace libre, entraînant une montée de pression. Stocker ce produit à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10). Ne pas stocker dans des contenants ouverts, non ou mal étiquetés. Tenir le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients vides peuvent contenir des vapeurs ou des liquides résiduels qui seraient susceptibles de s'enflammer ou d'exploser. Ne pas réutiliser les contenants vides n'ayant pas fait l'objet d'un nettoyage et d'une remise en état industriels. Mettre à la masse et à la terre tous les réservoirs servant au transfert du produit. Éviter de conserver dans des contenants en aluminium ou en fer. Ce produit peut facilement s'oxyder. Il est conseillé de tamponner les récipients ouverts sous une atmosphère d'azote. Protéger de la lumière. Contrôler fréquemment les ouvertures des cuves de stockage car de l'acide benzoïque peut se former par oxydation du produit et peut obstruer les ouvertures.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition professionnelle (OEL):

Dénomination chimique	ACGIH - TWA/Niveau plafond	ACGIH - STEL	OSHA - PEL	OSHA - STEL	OSHA - Ceiling	AIHA - WEEL
Benzaldéhyde	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E	2 ppm TWA, 4 ppm STEL (15-min. STEL) (Skin sensitizer)

N/E = Non établi (aucune limite d'exposition établie pour les substances répertoriées dans le pays, la région ou l'organisation répertoriés).

Contrôles de l'exposition:

Contrôles d'ingénierie appropriés: Assurer une ventilation efficace et au besoin par aspiration à la source pour éloigner les embruns de pulvérisation, aérosols, fumées, brouillards et vapeurs des employés et prévenir leur inhalation systématique. La ventilation doit être suffisante pour maintenir l'air ambiant de la zone de travail sous les limites d'exposition indiquées dans la fiche signalétique. Éliminer les sources d'allumage (par ex., les étincelles, l'accumulation statique, la chaleur excessive, etc.) (Des signes de ventilation peuvent être trouvés dans des publications du type Industrial Ventilation : American Conference of Governmental Industrial Hygienists, 1330 Kemper Meadow Drive, Cincinnati, OH, 45240-1634, États-Unis.) (<http://www.acgih.org/home.htm>).

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (PPE):

Protection des yeux et du visage: Lunettes de sécurité ou à coques requises.

Protection de la peau et du corps: Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables). Appliquer de bonnes pratiques de laboratoire/lieu de travail, notamment le port de tenues de protection individuelle : blouse de laboratoire, lunettes de sécurité et gants protecteurs.

Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter l'équipement respiratoire approprié aux risques. Porter un appareil de protection respiratoire homologué (par exemple, appareil de protection respiratoire anti-vapeurs organiques, respirateur anti-vapeurs organiques à adduction d'air filtré avec masque complet ou appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque complet) si l'exposition aux aérosols, au brouillard, à l'embrun, à la fumée, aux émanations ou à la vapeur dépasse une ou plusieurs des limites d'exposition des substances chimiques mentionnées dans la fiche signalétique. Utiliser l'appareil de protection respiratoire conformément aux restrictions relatives à l'emploi indiquées par le fabricant et à la norme 1910.134 (29CFR) de l'OSHA.

Informations diverses: Des bassins oculaires et des douches de décontamination sont recommandés dans la zone de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

État physique:	Liquide	pH:	Non disponible
Apparence:	Incolore	Densité relative:	1.042 @ 25°C
Odeur:	Amande	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	1.4 @ 25°C
Seuil olfactif:	Non disponible	Pourcentage volatil (poids):	100%
Solubilité dans l'eau:	6.95 g/l @ 25°C	Composés organiques volatiles (VOC):	100%
Taux d'évaporation:	0.04 (l'acétate de butyle normal=1)	Point d'ébullition °C:	179 °C @ 1013 hPa
Tension de vapeur:	169 Pa @ 25°C	Point d'ébullition °F:	354 °F @ 1013 hPa
Densité de vapeur:	3,66 (l'air=1)	Point d'éclair:	62 °C (144 °F) Vase clos
Viscosité:	1.321 mPa.s @ 25 °C	Température d'auto-inflammation:	192 °C (378 °F)
Point de fusion / Point de congélation:	-26 °C (-15 °F) @ 1013 hPa	Inflammabilité (solide, gaz):	Sans objet (liquide)

Nom du FDS: Kalama* Benzaldehyde FCC Grade

Propriétés comburantes: Pas d'oxydation **Limites d'inflammabilité ou Limites d'explosibilité:** LFL/LEL: 1.4%

Propriétés explosives: Non explosif **UFL/UEL:** 8.5%

Température de décomposition: Non disponible **Tension de surface:** 70.5 mN/m @ 20°C (1 g/L)

Autres informations: Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent par une spécification.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Réactivité: BENZALDÉHYDE : Le benzaldéhyde est facilement oxydé par l'air pour former de l'acide benzoïque.

Stabilité chimique: Ce produit est stable. BENZALDÉHYDE : Stable aux températures et pressions normales. Le benzaldéhyde est facilement oxydé par l'air, en particulier en présence d'infimes traces de fer ou en cas d'exposition à la lumière. Peut se ternir par exposition à la lumière ou l'air.

Risque de réactions dangereuses: La polymérisation dangereuse ne se produira pas. BENZALDÉHYDE : Peut former des peroxydes au contact de l'air.

Conditions à éviter: BENZALDÉHYDE : Éviter l'exposition à l'air, à la lumière, à l'humidité, aux sources d'inflammation et aux températures élevées.

Matériaux incompatibles: Réagit violemment avec l'acide peroxyformique. Éviter le contact avec les agents oxydants forts, agents réducteurs, acides, bases, fer, phénol, aluminium, laiton, cuivre, bronze, métaux alcalins et oxygène. Attaque certaines formes de plastiques, caoutchoucs, et revêtements.

Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, peroxydes, acide benzoïque.

RUBRIQUE 11: Données toxicologiques

Les renseignements sur les voies d'exposition probables:

Généralités: Le matériel de protection doit être utilisé et les procédures de manipulation doivent être suivies pour réduire l'exposition au minimum. BENZALDÉHYDE : Des effets sur le foie, les reins et le système nerveux central ont été observés durant des études sur l'animal en laboratoire.

Yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.

Peau: Cause une irritation de la peau. Peut être absorbé par la peau. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut causer une délipidation de la peau et une dermatite de contact. Les personnes sensibles peuvent développer une éruption cutanée au contact du benzaldéhyde.

Inhalation: Nocif par inhalation. Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut avoir un effet anesthésiant local et narcotique aux concentrations élevées. L'inhalation de vapeurs concentrées peut irriter le nez et la gorge et peut produire une dépression du système nerveux central avec possible insuffisance respiratoire. La surexposition peut causer nausée, mal de tête et vomissement.

Ingestion: Substance nocive si ingérée. La surexposition peut causer nausée, mal de tête et vomissement.

Symptômes/effets, aigus ou retardés: Étourdissements, somnolence, maux de tête, irritation, nausée

Renseignements sur la toxicité aiguë: Nocif par inhalation (Catégorie 4). Nocif en cas d'ingestion (Catégorie 4).

Dénomination chimique	CL50 Inhalation	Espèce	DL50 Orale	Espèce	DL50 Cutané	Espèce
Benzaldéhyde	>1-<5 mg/L (4 heures)	Rat / adulte	1430 mg/kg	Rat / adulte mâle	> 2000 mg / kg (sur la base de l'acide benzoïque)	Lapin / adulte

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée (Catégorie 2).

Dénomination chimique	Irritation de la peau	Espèce
Benzaldéhyde	Faible-moderée irritation	Force probante des données

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux (Catégorie 2A).

Dénomination chimique	Irritation des yeux	Espèce
Benzaldéhyde	Irritant léger	Lapin / adulte

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Dénomination chimique	Sensibilisation cutanée	Espèce
Benzaldéhyde	Non sensibilisant	Cobaye et Humain

Cancérogénicité: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). BENZALDÉHYDE : l'étude par gavage de 2 ans n'a mis en évidence aucune activité cancérogène du benzaldéhyde chez les rats

Nom du FDS: Kalama* Benzaldehyde FCC Grade

F344/N mâles ou femelles recevant 200 ou 400 mg/kg de poids corporel/jour. NOAEL (dose sans effet nocif observé), cancérrogénicité, rat : > 400 mg/kg de poids corporel/jour. L'étude par gavage de 2 ans a démontré qu'une activité cancérrogène du benzaldéhyde existait pour les souris mâles et femelles à 300 mg/kg de poids corporel/jour et au-delà, comme indiqué par des fréquences accrues de papillomes spinocellulaires (bénins), une hyperplasie de l'estomac antérieur. LOAEL (dose minimale avec effet nocif observé), chronique, souris : >300 mg/kg de poids corporel/jour. Aucun carcinome n'a été observé. Il n'est pas exclu que les effets observés sur le pré-estomac soient associés aux propriétés irritantes du benzaldéhyde.

Cancérrogénicité: Non listé en tant que cancérrogène et non réglementé par le CIRC (Groupe 1 or 2), NTP, OSHA ou ACGIH.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). BENZALDÉHYDE : Plusieurs études de mutation in vitro (mutation bactérienne inverse (Ames OCDE 471), in vitro sur lymphome de souris (OCDE 490), in vitro du micronoyau (OCDE 487)) ont été négatives avec et sans activation métabolique. Des effets mutagènes faibles ont été observés lors de tests de mutation génétique de certaines cellules mammaliennes (lymphome de la souris) et de tests d'aberration chromosomique (cellules ovariennes de hamster chinois, CHO). La mutagénicité était négative lors des tests in vivo de mutation létale récessive liée au chromosome sexuel sur la drosophile. Aucune donnée in vivo appropriée confirmant les résultats faiblement positifs in vitro n'est disponible.

Toxicité pour la reproduction: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). BENZALDÉHYDE - RÉFÉRENCES CROISÉES : Toxicité sur la reproduction (acide benzoïque), étude par voie orale sur 4 générations chez le rat : NOAEL (dose sans effet nocif observé) de 500 mg/kg/jour. Toxicité sur le développement (benzoate de sodium), orale, rat et souris : Une NOAEL >=175 mg/kg bw/jour peut être établie pour les effets sur le développement.

Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique: Peut irriter les voies respiratoires (Catégorie 3). BENZALDÉHYDE : selon les résultats des études de toxicité aiguë par inhalation s'intéressant à l'irritation sensorielle, il n'est pas exclu que le benzaldéhyde puisse causer une irritation sensorielle chez les rongeurs.

Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétées: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). BENZALDÉHYDE : Étude de toxicité à doses répétées, rat, inhalation (vapeur), 14 jours : LOAEC (concentration minimale avec effet nocif observé) - 2200 mg/m³. Des études de toxicité par voie orale à dose répétée (incluant le long terme) ont établi une LOAEL (dose minimale avec effet nocif observé) de 300 mg/kg de poids corporel/jours (souris); NOAEL (concentration sans effet nocif observé), orale, rat - 400 mg/kg de poids corporel/jour.

Danger par aspiration: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Renseignements sur les autres formes de toxicité: Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12: Données écologiques

Écotoxicité:

Dénomination chimique	Espèce	Aiguë	Aiguë	Chronique
Benzaldéhyde	Poissons	LC50 1.07 mg/L (96 heures)	LC50 11.2 mg/L(96 heures)	NOEC 0.12 mg/L (7 jours)
Benzaldéhyde	Invertébrés	EC50 19.7 mg/L (48 heures) (moyenne géométrique mesurée)	EC50 50 mg/L(24 heures)	N/E
Benzaldéhyde	Algues	EC50 33.1 mg/L (72 heures) (taux d'accroissement)	EC50 8.05 mg/L(72 heures) (biomasse)	EC10 0.021 mg/L (biomasse), 0.039 mg/L (taux de croissance) (72 heures) (moyenne géométrique mesurée)
Benzaldéhyde	Micro-organismes	EC50 759 mg/L (3 heures)		

Persistance et dégradation:

Dénomination chimique	Biodégradation
Benzaldéhyde	Facilement biodégradable (force probante des données)

Potentiel de bioaccumulation:

Dénomination chimique	Facteur de bioconcentration (BCF)	Log Kow
Benzaldéhyde	N/E	1.4 @ 25°C

Mobilité dans le sol:

Dénomination chimique	Mobilité dans le sol (Koc/Kow)
Benzaldéhyde	56 (calculé)

Autres effets nocifs: Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 13: Données sur l'élimination

Dans le but de l'évacuation des déchets, ce produit n'est pas défini ou désigné dangereux par les dispositions actuelles du Federal (EPA) Resource Conservation and Recovery Act (RCRA, 40CFR261). Incinérer les résidus sous forme liquide (i.e. tel que le produit est fourni) dans une installation d'incinération dûment autorisée (homologuée) et conformément aux règlements en vigueur. Ne pas se débarrasser des liquides à une décharge.

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Les informations données ci-dessous sont fournies pour vous aider dans votre documentation. Elles peuvent compléter celles portées sur l'emballage. L'emballage de votre produit peut indiquer une version différente d'étiquetage en fonction de sa date de fabrication. Suivant les quantités des emballages intérieurs et les instructions d'emballage, il peut être soumis à des exceptions réglementaires spécifiques.

Numéro ONU: UN1990

Désignation officielle de transport de l'ONU:

Benzaldéhyde

Classe(s) de danger relative au transport:

Catégorie de danger étatsunienne DOT: 9

Catégorie de danger canadienne TDG: 9

Catégorie de danger européenne ADR/RID: 9

Catégorie de danger (océans) Code IMDG: 9

Catégorie de danger (atmosphère) ICAO/IATA: 9

La mention "N/A" en regard de la catégorie de danger indique que le produit en question ne fait pas l'objet d'une réglementation particulière pour le transport.

Groupe d'emballage: III

Dangers environnementaux:

Polluants marin: Polluant marin (IMDG code 2.9.3).

Substance dangereuse (États-Unis): Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC:

Sans objet

Précautions spéciales à prendre par l'utilisateur: Sans objet

RUBRIQUE 15: Informations sur la réglementation

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question:

Réglementations et législation fédérales et gouvernementales des États-Unis:

Cette fiche signalétique a été préparée conformément aux critères de danger de l' OSHA Hazard Communication Standard , 29 CFR 1910.1200.

Loi " Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act" (CERCLA) des États-Unis; Quantité à déclarer (RQ):

Sans objet

Loi "Superfund Amendments and Reauthorization Act" (Loi sur la nouvelle autorisation et les modifications de fonds de réserve) (SARA), États-Unis - Section 313 de SARA:

Ce produit contient les produits chimiques toxiques suivants sujet aux conditions déclaration de la section 313 de la planification de secours et le droit à-l'information selon la loi de 1986 et 40 CFR 372:

Aucun connu

Section États-Unis TSCA 12 (b) Notification d'exportation:

Ce produit ne sont pas soumis aux exigences TSCA 12 (b) de déclaration.

Proposition 65 de Californie:

Les ingrédient(s) suivants dans le produit, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer:

Aucune substance de ce type n'est présente à notre connaissance, du moins pas à un niveau nécessitant une déclaration pour les expositions professionnelles conformément à l'interprétation de l'OSHA de la norme Hazard Communication Standard de Califor

Les ingrédient(s) suivants dans le produit, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur:

Aucune substance de ce type n'est présente à notre connaissance, du moins pas à un niveau nécessitant une déclaration pour les expositions professionnelles conformément à l'interprétation de l'OSHA de la norme Hazard Communication Standard de Califor

Remarques: Pas de renseignements supplémentaires

Réglementations et législation du Canada:

Ce produit a été classé en accord avec les critères de risque du Règlement sur les produits dangereux et le SDS contient

Nom du FDS: Kalama* Benzaldehyde FCC Grade

tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Remarques: Pas de renseignements supplémentaires

Inventaires des produits chimiques:

<u>Réglementation</u>	<u>Statut</u>
Inventaire australien des produits chimiques industriels (AIIC):	Y
Liste intérieure des substances du Canada (LIS):	Y
Liste extérieure des substances du Canada (LES):	N
Inventaire chinois des substances chimiques existantes (IECSC):	Y
Inventaire européen des CE (EINECS, ELINCS, NLP):	Y
Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS):	Y
Inventaire japonais loi sur la santé et la sécurité industrielle (ISHL):	Y
Liste coréenne des substances chimiques existantes évaluées (ECL):	Y
Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZIoC):	Y
Inventaire philippin des produits et des substances chimiques (PICCS):	Y
Inventaire Taiwan des substances chimiques existantes:	Y
U.S. Toxic Substances Control Act (TSCA) (Active) :	Y

Une mention "Y" signale que tous les composants ajoutés intentionnellement sont répertoriés ou conformes à la réglementation. Une mention "N" signale que pour un ou plusieurs composants : 1) il n'y a pas de mention dans l'inventaire public (ou n'existe pas sur l'inventaire ACTIF de l'organisme TSCA américain) ; 2) aucune information n'est disponible ; ou 3) le composant n'a pas été étudié. Un "Y" pour la Nouvelle-Zélande peut signifier qu'une norme de groupe qualifié peut exister pour les composants de ce produit.

Europe REACH (EC) 1907/2006: Les composants applicables sont enregistrés, exclus ou conformes. La réglementation REACH de l'UE ne s'applique qu'aux substances fabriquées ou importées vers l'Union Européenne. Emerald Performance Materials a satisfait à ses obligations dans le cadre de la réglementation REACH de l'UE. Les informations REACH de l'UE concernant ce produit ne sont fournies que pour information. Chaque entité juridique peut avoir des obligations REACH de l'UE différentes selon sa position dans la chaîne d'approvisionnement. Pour les matériaux fabriqués en dehors de l'UE, l'importateur officiel doit comprendre et respecter ses obligations précises dans le cadre de la réglementation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

FDS Révision date: 8/2/2021

Classement HMIS (Système d'identification des matières dangereuses):

Santé: 2 **Inflammabilité:** 2 **Danger physique:** 0 **Protection Personnelle :** X

Classement NFPA (National Fire Protection Association):

Santé: 2 **Inflammabilité:** 2 **Instabilité:** 0 **Risque spécifique:**

CLÉ : 0=Non significatif; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Grave; 4=Extrême. L'astérisque figurant après le numérique Health Evaluation HMIS dénote un danger chronique.

Le classement du Système d'identification des matières dangereuses (HMIS) et de la National Paint and Coating Association s'applique aux produits "emballés" (c'est-à-dire à température ambiante). Les classements se fondent sur le HMIS® III et NFPA 704 (2007). L'astérisque après le numéro de classement HMIS Health® III indique un danger chronique. Le classement de la National Fire Protection Association (NFPA) identifie le niveau de danger des matériaux lors d'une intervention urgente (c'est-à-dire "en feu").

Légende:

*: Marque de commerce propriété de Emerald Performance Materials, LLC.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA WEEL: American Industrial Hygiene Association (AIHA) Niveau d'exposition en milieu de travail sur l'environnement (WEEL)

N/A: Sans objet

N/E: Non établi

STEL: Limite d'exposition de courte durée (moyenne pondérée dans le temps pour 15 minutes)

TWA: Moyenne pondérée dans le temps (exposition pour une journée de travail de 8 heures)

Responsabilités de l'utilisateur / Clause de non responsabilité:

Étant donné que les conditions ou méthodes d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité pour l'usage, quel qu'il soit, de ce matériel. Les renseignements contenus dans la présente sont, pour autant que nous le sachions, vrais et exacts. Toutefois, toutes les déclarations et toutes les suggestions sont faites sans garantie, expresse ou implicite, relativement à l'exactitude des renseignements, aux risques liés à l'usage du matériel ou aux résultats découlant d'un tel usage. L'utilisateur demeure responsable de se conformer à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux en vigueur.

Ce bulletin ne peut couvrir toutes les situations que l'utilisateur est susceptible de rencontrer lors du traitement. Il vous faut examiner tous les aspects de vos activités pour déterminer si des mesures de précaution supplémentaires sont nécessaires. Tous les renseignements relatifs à la sécurité et à la santé qui se trouvent dans ce bulletin doivent être communiqués à vos employés et à vos clients. Il est de votre responsabilité d'établir des directives appropriées pour les pratiques de travail et des programmes de formation du personnel pour l'ensemble de vos activités.

Nom du FDS: Kalama* Benzaldehyde FCC Grade

Fiche Signalétique préparée par :
Service de conformité des produits
Emerald Performance Materials, LLC
1499 SE Tech Center Place, Suite 300
Vancouver, WA 98683
États-Unis